

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 31 mai 2013 à 20h00

**

Membres présents : Mmes BEZANÇON, MASOLINI,
MM. HAPP, JUIGNÉ, PAPINAUD, THOMAS, VANRYCKEGHEM

Membres absents : Mme CABANTOUS absente, Mme BUTHOD-RUFFIER donne pouvoir à Mme BEZANÇON,
Mme FERNANDES donne pouvoir à M. PAPINAUD, M. TAILLEMITE donne pouvoir à M. THOMAS,

Secrétaire de séance : Mme MASOLINI

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Propose à l'unanimité, une nouvelle composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sénonais après le renouvellement des conseils municipaux de 2014, considérant qu'il est important que chaque commune dispose d'au moins 2 représentants. Cette répartition porte le nombre total de délégués à 60.
- Décide de mettre fin à la convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des actes relatifs à l'occupation du sol à compter du 31 décembre 2013. Il confie cette mission au service urbanisme de la Communauté de Communes du Sénonais à effet du 1^{er} janvier 2014.
- Souhaite favoriser une démarche environnementale, en proposant gracieusement un composteur individuel aux foyers de la commune qui le désirent. Les déchets putrescibles correctement séparés, permettraient de produire un amendement organique de qualité pour les jardins, tout en réduisant sensiblement le volume de déchets soumis à collecte. Un composteur en bois de finition naturelle est privilégié, fabriqué par l'ESAT de Sens, moyennant le prix unitaire de 75.25 € ht.
- Retient le devis présenté par l'entreprise DENISOT, pour exécuter les travaux de modernisation de voirie Rue des Renardières, ainsi que d'assainissement pluvial sur la voirie du futur lotissement, pour un montant estimatif de 41 382.95 € ht.
- Accepte le renouvellement d'une partie du matériel informatique de la Mairie, nécessaire au passage à la télétransmission des pièces comptables sous de nouvelles normes. La dépense est estimée à 2 000 € ht.
- Décide de faire procéder à des travaux d'isolation du plancher de la salle communale et de l'école maternelle. Cette démarche subventionnée par EDF laisse un coût résiduel à la charge communale de 2 805.46 € ht. Ces travaux seront complétés par le remplacement des radiateurs de la salle communale pour la somme de 6 779 € ht.
- Vote diverses modifications de crédits sur le budget de l'exercice 2013, pour tenir compte de l'évolution des dossiers en cours et des engagements pris.
- Adapte le règlement intérieur de la cantine scolaire, qui précise notamment que **seul des aliments fournis par le traiteur sont à consommer au restaurant scolaire, sauf situation exceptionnelle autorisée dans le cas d'un « projet d'accueil individualisé ».** Aucun aliment apporté à l'initiative de la famille ne sera accepté.
- Confirme sa décision de prendre en charge les frais de transport scolaire, des élèves de maternelle et élémentaire domiciliés à Fontaine et scolarisés dans la cadre du regroupement pédagogique. Les modalités de paiement sont examinées avec le Conseil Général de l'Yonne.
- Emet un avis favorable à l'acquisition à l'euro symbolique, d'une bande de terrain de 87 m² appartenant à Mme Odile TEXIER, Rue de la Chatière, nécessaire à l'écoulement des eaux pluviales.
- Apporte son soutien à l'association Vaincre la mucoviscidose, en accordant une subvention de 50 € à l'occasion de l'animation « Les Virades de Saint Clément », qui aura lieu le 29 septembre 2013.
- Questions diverses :
 - Un projet de règlement de zonage du Plan Local d'Urbanisme devrait être présenté aux élus début septembre,
 - M. le Maire sollicite les conseillers disponibles pour aider à préparer l'animation du 13 juillet,
 - La commission d'appel d'offres se réunira le 18 juin à 20h00 pour dépouiller les offres reçues concernant la réhabilitation de 4 logements, dans le cadre de l'opération Cœur de Villages Plus,
 - Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) de Saint Clément inauguré le 03 juin 2013 à 17h30, entrera en fonction le 15 juin 2013.



FONTAINE-LA-GAILLARDE, le 22/07/2013
Le Maire, Jack JUIGNÉ :